

## COMMUNE

### 1. UN CADRE DE VIE VERDOYANT POUR Y VIVRE.

- Maîtrise de l'extension du bâti, développements des espaces verts.
- Prévention des inondations, écoulement naturel des eaux de pluie.
- Patrimoine et héritage historique préservés avec les associations.

### 2. ÉQUIPEMENTS PUBLICS - PRIORITÉ DE LA LÉGISLATURE : RÉSEAU DE MOBILITÉ DOUCE.

Développer ou finaliser:

- Le réseau cyclable, les boxes/fixes vélos ; autour : jonction transports - lieux de vie.
- Le réseau piétonnier inter-quartier adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- La sécurité aux abords des écoles et des carrefours.
- La réduction des nuisances des chantiers au strict nécessaire.
- La modernisation des rues, des trottoirs et du mobilier urbain.
- La dissuasion de la circulation de transit : zones 30 km/h et à circulation locale.
- Les bancs publics abrités surtout aux abords des arrêts de transports en commun.
- Les investissements de prévention des inondations.
- L'éclairage public pour la sécurité et dans l'efficacité économique (LED).

### 3. ENVIRONNEMENT - PROPRETÉ - APPLICATION DU PLAN CLIMAT DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES MAIRES.

- Incitants financiers et techniques pour les économies d'énergie et d'eau.
- Libérer des terrains communaux pour des initiatives citoyennes (jardins collectifs).
- Renforcer et compléter le maillage vert (réseau nature) et bleu (cours d'eau).
- Tri sélectif dans les espaces publics.
- Optimiser le parc de recyclage.
- Répression des dépôts clandestins.
- Sensibilisation à la réduction des déchets en amont et en aval.
- Totems canins et sachets à déjections.

### 4. RECOURS CONTRE ET RÉPRESSION DE LA POLLUTION SONORE.

- Ring et survol aérien : soutien aux forums intercommunaux et associations impliquées et recours aux voies de droit.
- Exiger l'interdiction des survols nocturnes de 23.00 à 7.00.
- Exiger le placement des murs antibruit promis par la Région flamande tout le long des deux côtés du Ring et le respect de la limitation de la vitesse sur le Ring à 90 km/h.

### 5. AIDES FAMILLE / ACTION SOCIALE.

- Aide financière objective et vérifiable à l'accueil de la petite enfance.
- Partenariats pour l'adaptation de l'espace de vie et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Habitations intergénérationnelles et plurifamiliales (réaménagements de logements).
- Assistance psycho-sociale aux familles accompagnant une personne dépendante.
- Création d'un « Repair Café » contre l'obsolescence des équipements.

- Action d'écrivain public bénévole.
- Favoriser l'intégration par des manifestations multiculturelles.

## **6. POUR NOS ÂÎNÉS, POUR LES PERSONNES MOINS VALIDES OU ISOLÉES.**

- Favoriser l'autonomie des seniors et lutter contre la solitude.
- Poursuivre l'offre de service et d'aide à domicile (repas, soins, transport).
- Poursuivre la formation aux technologies de l'information et de la communication.
- Promouvoir les logements et espaces de vie adaptés aux seniors.
- Etablir des partenariats entre les initiatives du CPAS, de Soins de Première Ligne (SPL) - Eerste Lijn Zorg (ELZ) et les initiatives privées des professionnels de la santé.

## **7. PARTICIPATION AUX INITIATIVES CITOYENNES.**

- Définir le code de la participation citoyenne. Optimiser la plateforme digitale invitant les habitants à se prononcer et à participer à certains projets dans la concertation.
- Communication proactive, conviviale et accessible.
- Instaurer des budgets citoyens participatifs.

## **8. SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT.**

- Des différents réseaux d'enseignement néerlandophone et francophone.
- Apprentissage des langues et échanges linguistiques.
- Promouvoir l'hygiène alimentaire, saine et équilibrée à l'école.

## **9. ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE DES HABITANTS, RÉSIDENTS ET ARRIVANTS.**

- Point de contact digital pour les démarches administratives simples (carte d'identité, passeport...) et accueil personnalisé sur rendez-vous (demandes spécifiques).
- Publication digitale des supports d'assistance aux habitants lors de démarches administratives (urbanisme, primes, état civil...).
- Accompagnement dans leurs relations avec les administrations fédérales et régionales (pension, chômage, fiscalité, etc.).
- Accueil multilingue pour tous les habitants.

## **10. RENFORCER LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS ET DE LA VIE PRIVÉE.**

- Répression des excès de vitesse, de la conduite à risque, sous influence, de la violation des règles de circulation locales et des stationnements abusifs.
- Présence des agents de quartier et prévention du vol et des incivilités. Promouvoir la participation à la prévention locale dans le respect des relations individuelles entre les personnes (PLP - Partenariat Locaux de Prévention).
- Encourager le recours à la médiation de voisinage.
- Poursuivre les démarches pour l'antenne de Justice de Paix locale.

## **11. SPORT - AIDE À LA JEUNESSE.**

- Locaux adaptés pour les mouvements de jeunesse.
- Plan d'action et établissement d'une maison des jeunes accessible à tous.
- Accroître le soutien aux associations socio-culturelles et sportives.
- Étendre les chèques « sports et culture » existant déjà pour les enfants de 6 ans.
- Aménagement d'une piste VITA dans le quartier du Ban Eik.
- Poursuite du développement des aires de loisirs accessibles y compris aux PMR.
- Optimiser le développement des infrastructures sportives existantes en fonction des demandes des habitants (hockey, running).

## 12. CULTURE-LOISIRS : FAVORISER LES RENCONTRES. CITOYENNES

- Favoriser l'artisanat et l'art au niveau local, organisation d'expositions temporaires d'initiative communale et privée.
- A la nouvelle Bibliothèque, organiser une antenne avec ludothèque au Ban Eik et la promotion de l'éveil à la lecture.

## 13. DOMAINE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET DES FINANCES COMMUNALES : OBJECTIF «ZÉRO DETTE » EN 2023.

- Une fiscalité fonction de ce qui est nécessaire pour les services rendus en contrepartie.
- Moyens pour de nouvelles initiatives d'intérêt général.
- Favoriser le développement des commerces et services de proximité.
- Soutien aux indépendants en incapacité de travail ou rencontrant des difficultés passagères ainsi qu'à ceux qui veulent lancer une activité dans la commune.
- Soutien à l'Association des Commerçants et Indépendants.

## 14. COOPÉRATIONS INTERCOMMUNALES.

- Renforcer l'efficacité des collaborations avec les communes voisines, en particulier avec Kraainem (police, collecte des déchets, mobilité, culture, aide sociale).
- Maintenir la collaboration avec les communes bruxelloises voisines telles Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert et les synergies avec les autres communes à facilités.

## 15.COMMUNAUTAIRE, LINGUISTIQUE.

- Défendre le maintien intégral des facilités linguistiques.
- Veiller à la bonne application de l'accord relatif aux droits judiciaires des francophones.
- Soutenir les initiatives de l'UF (Union des Francophones).
- Exiger la ratification de la Convention cadre pour la Protection des Minorités nationales.

# CPAS

L'objectif du Centre Public d'Action Sociale (CPAS) est de veiller à ce que tous mènent une vie conforme à la dignité humaine, sur le plan social, financier ou de la santé. Parmi les défis des prochaines années de notre environnement social, le vieillissement de la population, la prévention des risques, l'autonomie de tous, jeunes et aînés, constituent dès lors les objectifs incontournables de notre équipe.

- Favoriser le maintien à domicile par une offre de services d'aide diversifiés (seniors, malades).
- Privilégier la qualité de vie, favoriser l'intégration à la vie sociale des plus fragilisés et les rendre plus autonomes.
- Action d'écrivain public bénévole.
- Favoriser l'intégration par des manifestations multiculturelles.
- Améliorer l'offre de transport destinée aux personnes qui se déplacent avec difficulté.
- L'accompagnement des personnes en situation d'handicap s'appuiera sur des partenariats pour l'adaptation de leur espace de vie.
- Assistance psychologique et sociale aux familles accompagnant et aidant une personne dépendante.
- Protéger l'enfance dans le contexte des familles rencontrant des difficultés.
- L'accueil de la petite enfance s'appuiera sur l'aide financière sur base de paramètres objectifs et vérifiables.
- Promouvoir et soutenir, avec la commune, les initiatives intergénérationnelles (réaffectation de bâtiments actuels en logements plurifamiliaux).
- Promouvoir l'offre d'habitations aux loyers accessibles.
- Promouvoir les services de proximité, notamment, au Ban-Eik tels que la mise en œuvre d'achats groupés et un projet de commerce d'alimentation à tarif social.

- Création d'un « Repair Café » (petites réparations d'objets du quotidien) contre l'obsolescence des équipements et pour les économies.
- Veiller à ce que le chômage et la retraite ne conduisent pas à l'exclusion sociale.
- Renforcer la prévention, l'accueil, l'accompagnement et la médiation pour les personnes confrontées à l'endettement.
- Développer les partenariats avec les CPAS des autres communes à facilités.
- Informer régulièrement de l'action sociale dans la commune via une brochure et un site internet bilingues.